



## Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social ou de service d'Intervention Sociale (CAFDES)

Concerne uniquement l'IRTS Aquitaine

---

Merci de bien vouloir retourner avant le **3 mai 2010**

### à l'adresse suivante

IRTS Aquitaine  
Service Scolarité  
9 avenue François Rabelais  
BP39- 33401 Talence

### les éléments suivants :

pour la voie de la formation continue :

- le bulletin d'inscription à la formation ci-joint dûment complété et signé,
- l'attestation de réussite aux épreuves de sélection CAFDES
- copie du dossier fourni au centre de formation agréé appartenant à l'inter centres Bordeaux/Rennes/Tours/Poitiers/Nantes lors de l'inscription à la sélection (lettre de motivation, CV détaillée, attestations d'employeurs, copie des diplômes, note sur fonction de direction, copie d'une pièce d'identité),
- 3 photos d'identité
- un extrait de casier judiciaire n°3
- un accord ou un engagement de prise en charge financière du coût de la formation,

### Important

Dans le cadre du montage de votre dossier de financement, vous voudrez bien joindre un CV détaillé et préciser votre situation, ci-après :

- candidat en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou dans une fonction d'encadrement (même si hors secteur sanitaire et social)
- candidat dans une fonction d'encadrement hors champ sanitaire ou social
- candidat n'étant pas dans une fonction d'encadrement et travaillant hors champ sanitaire ou social ou candidats demandeur d'emploi

**Ces informations sont déterminantes pour définir la durée précise de vos stages (175 heures ou 510 heures).**

---

**Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.**

**Ce dossier est à compléter uniquement :**

- **pour la voie de la formation continue** : pour les candidats ayant été admis aux épreuves de sélection passées dans un centre de formation agréé adhérent au réseau AFORTS/GNI et dont l'entrée en formation est prévue dans l'année,
- **pour le complément de formation dans le cadre de la VAE** : si vous bénéficiez d'une validité partielle des acquis de l'expérience et que vous êtes dispensé(e) des pré-requis nécessaires à l'entrée en formation par une décision du jury VAE.



## Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social ou de service d'Intervention Sociale (CAFDES)

Concerne uniquement l'IRTS Aquitaine

---

pour le complément de formation dans le cadre de la VAE :

- le bulletin d'inscription à la formation ci-joint dûment complété et signé,
- la copie de la décision du jury VAE précisant les domaines de compétence validés,
- la copie des diplômes
- les attestations d'employeurs
- la copie d'une pièce d'identité
- 3 photos d'identité
- un extrait de casier judiciaire n°3
- un CV détaillé
- un accord ou un engagement de prise en charge financière du coût de la formation,
- un règlement de 50 € relatif aux frais administratifs

---

**Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.**

**Ce dossier est à compléter uniquement :**

- **pour la voie de la formation continue** : pour les candidats ayant été admis aux épreuves de sélection passées dans un centre de formation agréé adhérant au réseau AFORTS/GNI et dont l'entrée en formation est prévue dans l'année,
- **pour le complément de formation dans le cadre de la VAE** : si vous bénéficiez d'une validité partielle des acquis de l'expérience et que vous êtes dispensé(e) des pré-requis nécessaires à l'entrée en formation par une décision du jury VAE.



## Bulletin d'inscription à la formation

### Intitulé de la formation

.....  
.....

année d'entrée en formation.....

parcours complet     parcours partiel

nombre d'heures théoriques.....

#### Réservé scolarité

N° d'ordre : .....

Chèque n° : .....

Banque : .....

Montant : .....

Date : .....

#### état civil

Mr    Mme    Mlle    Nom : .....

Nom de jeune fille : .....    Prénom : .....

Date de naissance : .....    Lieu de naissance : .....    Nationalité : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....    Mel : .....

Portable : .....

#### situation:

demandeur d'emploi :     oui     non

#### diplôme le plus élevé

intitulé .....     niveau.....

#### lieu de travail

nom de l'organisme : .....

nom et fonction du responsable : .....

adresse complète : .....

Téléphone : .....    Email : .....

Fax .....

poste occupé par le stagiaire : .....

#### type de contrat :

C.D.I.     C.D.D.     Contrat de Professionnalisation     autres (préciser).....

#### organisme gestionnaire ou employeur (si différent du lieu de travail)

raison sociale : .....

public     privé

nom et fonction du responsable : .....

adresse complète : .....

Téléphone : .....    Email : .....

Fax .....

---

**prise en charge financière (joindre obligatoirement les justificatifs)**

qui prend en charge votre formation ?

**votre employeur**

nom de son OPCA : .....

adresse de facturation : .....

.....

personne à contacter : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Fax.....

**vous-même (joindre une lettre d'engagement signée)**

adresse de facturation : .....

.....

**autre(s) financement(s)**

**organisme 1**..... montant pris en charge .....

adresse de facturation : .....

.....

personne à contacter : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Fax.....

**organisme 2**..... montant pris en charge .....

adresse de facturation : .....

.....

personne à contacter : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Fax.....

**organisme 3**..... montant pris en charge .....

adresse de facturation : .....

.....

personne à contacter : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Fax.....

---

**signatures**

le stagiaire

accord de l'employeur (si financeur)

à ..... le .....

à ..... le .....

signature

(signature et cachet)

---

conditions

1 – les frais d'inscription donnent droit à l'accès et à la participation au stage

2 – l'inscription est valable pour la durée totale de la formation

3 – toute inscription doit être confirmée par la réception de ce bulletin au plus tard 1 mois avant le début de la formation sauf indication contraire

4 – tout cycle ou année de formation commencé est dû au prorata du temps de formation suivi et des frais pédagogiques et administratifs engagés

5 – l'entrée en formation est effective :

1) après accord écrit de son financement par un tiers : employeur, FAF, Assedic, etc..., ou, à défaut, par le stagiaire lui-même qui s'y engage expressément

2) après la signature de la convention de formation et/ou ses avenants entre les parties